Stabilité de l'emploi et durée du chômage dans la fabrication

André Bernard

Le secteur canadien de la fabrication a connu des pertes d'emplois importantes ces dernières années. De 2004 à 2008, le nombre d'emplois a diminué de 322 000, ce qui représente une baisse de 14 %. Relativement parlant, la part de l'effectif total attribuable au secteur de la fabrication est passée de 14 % en 2004 à 12 % en 2008[1]. Jusqu'à la fin de 2008, le ralentissement observé dans le secteur de la fabrication s'est produit dans le contexte d'une croissance robuste dans les autres secteurs de l'économie. Bien qu'informatives, les tendances de l'emploi dans la fabrication ne fournissent aucun renseignement sur la dynamique du marché du travail dans ce secteur. Dans le présent article, on aborde certaines de ces questions en étudiant la stabilité de l'emploi et la durée des nouvelles périodes de chômage au cours du cycle économique.

Les pertes d'emplois, telles que celles survenues récemment dans la fabrication, se traduiront par une stabilité moindre de l'emploi pour les travailleurs, à moins que la diminution du nombre de départs volontaires ne contrebalance entièrement l'augmentation du nombre de mises à pied. Les emplois de courte durée sont moins susceptibles d'offrir des possibilités de promotion, d'augmentation salariale et de formation, facteurs qui sont corrélés à la continuité de l'emploi dans l'entreprise (Heisz, 1996). Les travailleurs qui changent souvent d'emploi sont également moins susceptibles d'accumuler un nombre d'années de service ouvrant droit à pension[2] ou d'être admissibles à des prestations d'assurance-emploi (a.-e.). Si elle était dictée par des départs volontaires, la diminution de la stabilité de l'emploi aurait tout de même des conséquences pour les entreprises, puisque les coûts d'embauche et de maintien de l'effectif pourraient augmenter.

André Bernard est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au 613-951-4660 ou à perspective@statcan.gc.ca.

Habituellement, les pertes d'emplois se traduisent aussi par un taux de chômage plus élevé. Deux caractéristiques importantes du chômage sont sa fréquence et sa durée. La durée des périodes de chômage peut avoir d'importantes répercussions sur le bien-être d'une personne (Corak, 1993). Puisque la probabilité de trouver un emploi diminue à mesure que la période de chômage s'allonge, d'autres conséquences négatives peuvent se manifester, dont l'exclusion sociale, la perte d'estime de soi et des problèmes de santé (Dubé, 2004). En outre, les longues périodes de chômage peuvent accroître le nombre de personnes qui épuisent leurs prestations d'a.-e.

Dans le présent article, on se sert des taux de maintien de l'effectif pour mesurer la stabilité de l'emploi (voir *Taux de maintien de l'effectif*). On examine dans quelle mesure les taux de maintien de l'effectif pour certains groupes ont été touchés par la crise récente dans le secteur de la fabrication. En particulier, on cherche à savoir si ce sont les travailleurs ayant peu d'ancienneté dans l'entreprise ou ceux en ayant davantage qui ont été les plus touchés. On étudie également les tendances récentes des taux de maintien de l'effectif à très court terme afin de déterminer les répercussions éventuelles en ce qui concerne l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi. Enfin, on présente les tendances de la durée du chômage dans le secteur de la fabrication et dans le reste de l'économie.

Cet article se fonde sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA) pour la période allant de 1976 à 2008, qui correspond à la période complète pour laquelle des données annuelles étaient disponibles au moment de la rédaction (voir *Sources des données et définitions*). Cette étude de longue portée permet de comparer la période récente de pertes d'emplois dans le secteur de la fabrication avec les périodes de repli antérieures, comme la récession de 1991-1992.

Taux de maintien de l'effectif

La présente étude s'appuie sur des méthodes d'analyse de cohortes synthétiques qui consistent à utiliser des variables de durée figurant dans des enquêtes transversales pour faire des inférences sur la dynamique des entrées et des sorties. Par exemple, il est possible de calculer la probabilité qu'une personne ayant une année d'ancienneté dans une entreprise gardera le même emploi une année de plus en divisant le nombre de personnes ayant deux années d'ancienneté selon une enquête pour un mois particulier par le nombre de personnes ayant une année d'expérience dans l'enquête pour le mois correspondant réalisée une année plus tôt. Puisque l'enquête n'est pas longitudinale, l'hypothèse est que les travailleurs ayant une année d'expérience dans l'enquête de l'année précédente sont représentatifs des travailleurs ayant deux années d'expérience dans l'enquête courante. Par conséquent, il est possible de calculer des taux de maintien de l'effectif pour divers groupes de travailleurs, selon l'ancienneté initiale dans l'entreprise ou d'autres caractéristiques personnelles.

Cette méthodologie a été utilisée dans un certain nombre d'études pour examiner l'évolution de la stabilité de l'emploi au Canada et aux États-Unis (p. ex., Heisz, 1996 et 2002; Swinnerton et Wial, 1996; Neumark et coll., 1999). Les auteurs de ces études ont dégagé peu de preuves empiriques d'une diminution de la stabilité de l'emploi au Canada ou aux États-Unis, malgré l'impression générale que les travailleurs devenaient moins susceptibles que ceux des générations précédentes de garder le même emploi pendant de longues périodes. Heisz et Côté (1999) ont étudié la stabilité de l'emploi dans le secteur des services et montré que l'hétérogénéité était grande dans certaines industries.

Plus précisément, à l'instar de Heisz (2002), le taux de maintien de l'effectif pour un groupe de travailleurs ayant une ancienneté initiale de t-i est

$$(1)\quad R_{t,c}=N_{t,c}/N_{t-i,c-i}$$

où $N_{t,c}$ est le nombre de personnes qui, durant la période d'enquête c, ont une ancienneté de t et $N_{t-i,c-i}$ est le nombre de personnes qui, durant la période d'enquête c-i, ont une ancienneté de t-i.

En utilisant les taux de maintien de l'effectif pour tous les groupes possibles d'ancienneté initiale et en se servant de (1), on peut calculer le taux moyen de maintien de l'effectif :

$$R_c=y_1R_{1,c}+y_2R_{2,c}+y_3R_{3,c}+y_4R_{4,c}+y_5R_{5,c}+\ldots$$

où yi correspond à la proportion de personnes ayant une ancienneté i durant la période d'enquête c-i, de sorte que

$$y_1+y_2+y_3+y_4+y_5+\ldots=1.$$

Les taux de maintien de l'effectif peuvent être calculés pour n'importe quel intervalle entre l'ancienneté courante et l'ancienneté initiale. Dans la présente étude, on calcule les taux de maintien de l'effectif sur quatre ans et on groupe la variable d'ancienneté par intervalles de deux ans (dans l'EPA, la variable est exprimée en mois)[3]. Par exemple, $R_{1,c}$ est égal au nombre de travailleurs ayant une ancienneté de quatre à six ans dans l'enquête (c), divisé par le nombre de travailleurs ayant une ancienneté de zéro à deux ans dans l'enquête correspondante réalisée quatre ans plus tôt (c-48). On a choisi les taux de maintien de l'effectif sur quatre ans afin de se concentrer sur les chances que les travailleurs maintiennent leur emploi dans le long terme, et on a choisi les intervalles de deux ans pour obtenir une meilleure taille d'échantillon. En outre, les participants à l'EPA ont tendance à fournir des réponses approximatives quand on leur demande depuis combien de temps ils occupent leur emploi courant. Par exemple, les travailleurs dont la durée d'occupation de l'emploi est de quatre ou de six ans peuvent répondre cinq ans. Si cette situation est fréquente, l'hypothèse que les travailleurs ayant une durée d'occupation de l'emploi de cinq ans dans l'enquête courante sont représentatifs de ceux ayant une ancienneté de quatre ans dans l'enquête correspondante réalisée un an auparavant ne sera plus aussi réaliste, surtout pour les plus petites tailles d'échantillon. L'utilisation des taux de maintien de l'effectif sur quatre ans et le groupement de la durée d'occupation de l'emploi en intervalles de deux ans permettent de contourner ce problème.

Les taux de maintien de l'effectif sont calculés pour chaque mois, puis convertis en moyennes annuelles.

La stabilité de l'emploi dans la fabrication s'approche de son niveau le plus faible en 32 ans

De 1980 à 2008, pour l'ensemble de l'économie, le taux de maintien de l'effectif sur quatre ans a varié entre 52 % et 58 %. En moyenne pour les trois dernières décennies, la probabilité que les travailleurs restent quatre ans dans leur emploi était de 55 %. Bien que le taux de maintien de l'effectif présente un profil cyclique (il a tendance à être plus faible durant les périodes de ralentissement économique), aucune tendance à la hausse ou à la baisse de la stabilité globale de l'emploi ne s'est démarquée au cours de la période. En 2008, le taux de maintien de l'effectif sur quatre ans pour l'ensemble de l'économie était de 56 % (tableau 1).

La situation est assez différente dans le secteur de la fabrication. Les travailleurs de ce secteur étaient, de manière significative, moins susceptibles de garder leur emploi pendant quatre ans que les travailleurs du reste de l'économie. En 2008, le taux ajusté de maintien de l'effectif sur quatre ans dans la fabrication était de 48 % (graphique A). Sans ajustement pour tenir compte de l'âge et du sexe, le taux de maintien de l'effectif dans la fabrication était plus élevé, soit 53 %, ce qui indique

Tableau 1 Taux de maintien de l'effectif sur quatre ans

	1982	1992	2000	2004	2008
			%		
Ensemble de l'économie	**52,3**	**51,8**	**57,2**	**57,8**	**56,0**
Fabrication, avant ajustement	56,9	53,0	65,4	62,4	52,5
Fabrication, ajusté en fonction de l'âge et du sexe	51,8	47,9	61,6	57,4	48,1
Autres secteurs	51,3	51,5	55,8	57,0	56,6

Note : Les différences entre le secteur de la fabrication (avant ajustement) et les autres secteurs sont significatives au niveau de 5 % ou mieux.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

2008. Par conséquent, les pertes d'emplois récentes dans le secteur de la fabrication ont été accompagnées d'un recul significatif de la stabilité de l'emploi pour les travailleurs de ce secteur. Comme les départs volontaires ont tendance à diminuer en période de ralentissement économique (Morissette, 2004), cette réduction de la stabilité de l'emploi a vraisemblablement été alimentée par des mises à pied.

que les hommes et les femmes de divers groupes d'âge ont tendance à avoir des profils de stabilité de l'emploi différents. En revanche, en 2008, le taux de maintien de l'effectif dans les secteurs autres que la fabrication était de 57 %, ce qui est nettement plus élevé que les taux ajusté et non ajusté de maintien de l'effectif dans le secteur de la fabrication[4]. Les travailleurs de ce dernier secteur étaient par conséquent environ 15 % moins susceptibles que les autres travailleurs de garder leur emploi à long terme, même si les emplois dans la fabrication sont presque exclusivement à temps plein et beaucoup plus susceptibles d'être syndiqués[5].

Les taux de maintien de l'effectif dans le secteur de la fabrication n'ont pas été systématiquement plus faibles que dans le reste de l'économie. En fait, pendant la plupart des années 1980 et des années 1990, ils ont été plus élevés que ceux observés dans les autres secteurs, l'écart étant parfois important. Les taux de maintien de l'effectif dans la fabrication présentent une forte tendance cyclique. Dans le reste de l'économie, ils sont beaucoup plus stables, mais suivent également le cycle économique. Néanmoins, la baisse récente du taux de maintien de l'effectif dans la fabrication est un peu plus prononcée que celle survenue durant la période menant à la récession de 1991-1992, ce taux ayant fléchi de 17 % de 1986 à 1992 et de 22 % de 2000 à 2008.

En termes absolus, le taux de maintien de l'effectif dans la fabrication, enregistré depuis 1981, se situe au deuxième rang des niveaux les plus faibles jamais atteints, étant à peine plus élevé qu'en 1992. Il a suivi une tendance soutenue à la baisse ces dernières années, passant d'un sommet de 62 % en 1998 à 48 % en

Graphique A Les taux de maintien de l'effectif suivent le cycle économique

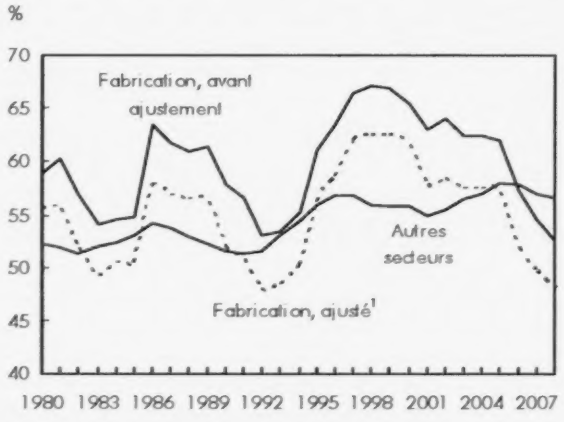

1. En fonction de l'âge et du sexe.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Les travailleurs ayant de 10 à 19 ans d'ancienneté initiale sont les plus durement touchés par le recul de la stabilité de l'emploi

Bien que le taux de maintien de l'effectif dans le secteur de la fabrication ait baissé ces dernières années, il est probable qu'il varie selon la durée d'occupation de l'emploi des travailleurs. Par conséquent, on a calculé les taux de maintien de l'effectif dans ce secteur et dans

les autres secteurs pour cinq catégories d'ancienneté initiale, à savoir moins de 2 ans, de 2 à 5 ans, de 6 à 9 ans, de 10 à 19 ans, et 20 ans ou plus (tableau 2).

Les taux de maintien de l'effectif dans la fabrication et les autres secteurs ont tendance à être plus élevés parmi les groupes de travailleurs dont l'ancienneté initiale est grande. Font exception ceux ayant 20 ans d'ancienneté ou plus, vraisemblablement parce qu'il est plus probable qu'ils prennent leur retraite (graphique B).

Néanmoins, le profil du taux global de maintien de l'effectif dans le secteur de la fabrication s'observe pour les cinq catégories d'ancienneté initiale. En 2008, pour chacune des cinq catégories, les taux de maintien de l'effectif dans la fabrication avaient atteint ou presque atteint leur niveau le plus faible au cours de la période de 32 ans sur laquelle porte cette étude. Dans tous les cas, on constate une forte tendance procyclique qui est plus prononcée que dans les secteurs autres que la fabrication. En outre, le fléchissement du taux de maintien de l'effectif dans la fabrication au cours des 10 dernières années est important dans chaque catégorie (une baisse variant entre 19 % et 28 %).

Malgré les similarités générales, entre 1998 et 2008, les taux de maintien de l'effectif ont baissé un peu plus chez les travailleurs ayant un niveau d'ancienneté intermédiaire. Ils ont diminué de 28 % et de 25 % chez ceux ayant une ancienneté initiale de 6 à 9 ans et de 10 à 19 ans respectivement, alors qu'ils ont baissé de 22 %, 19 % et 23 % chez ceux dont l'ancienneté initiale était de moins de 2 ans, de 2 à 5 ans, et de 20 ans ou plus respectivement. Les variations des taux de maintien de l'effectif des travailleurs ayant une ancienneté intermédiaire sont plus susceptibles d'être dictées par des variations dans les mises à pied, puisque ces travailleurs sont moins enclins à démissionner que les nouveaux venus dans une entreprise. L'âge moyen des travailleurs ayant de 6 à 9 ans et de 10 à 19 ans d'ancienneté était de 41 ans et 45 ans respectivement. À ce stade de la vie, la perte d'un emploi de longue durée entraîne des difficultés d'adaptation particulières. Ces travailleurs sont moins mobiles et ont moins de possibilités d'emploi que les jeunes travailleurs mis à pied, mais sont susceptibles d'avoir des enfants à charge et sont trop jeunes pour prendre leur retraite (Gray et Finnie, 2009). Dans la plupart des cas, ils n'ont pas fait

Graphique B La stabilité de l'emploi dans la fabrication recule à tous les niveaux d'ancienneté et varie peu dans les autres secteurs

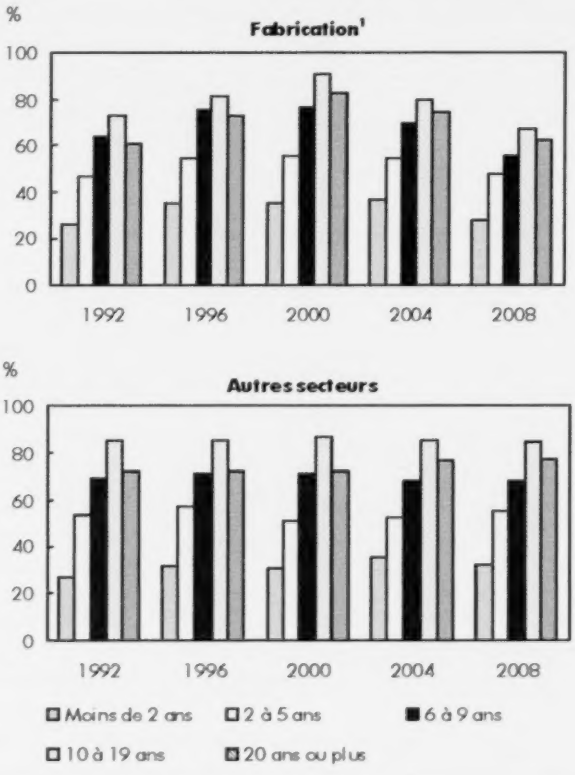

1. Ajusté en fonction de l'âge et du sexe.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Tableau 2 Nombre de travailleurs selon la durée d'occupation de l'emploi

	Fabrication		Autres secteurs	
	en milliers	%	en milliers	%
Total	**1 759**	**100,0**	**13 625**	**100,0**
Moins de 2 ans	465	26,4	4 734	34,7
2 à 5 ans	408	23,2	3 316	24,3
6 à 9 ans	267	15,2	1 807	13,3
10 à 19 ans	339	19,3	2 127	15,6
20 ans ou plus	280	15,9	1 641	12,0

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2008.

d'études depuis de nombreuses années, ce qui rend un changement radical de carrière plus difficile, et peuvent avoir accumulé au fil des ans un ensemble de compétences propres à l'entreprise dont la valeur est limitée dans d'autres industries.

La stabilité de l'emploi dans la fabrication est plus faible dans les grands centres urbains

L'activité économique des grands centres urbains est fort différente de celle des plus petites villes. Dans ces dernières, elle a tendance à être moins diversifiée et à dépendre davantage de secteurs tels que celui de la fabrication. Les possibilités de trouver un autre emploi étant moindres, les travailleurs mis à pied peuvent être plus susceptibles de quitter les petits centres, ce qui peut entraîner l'économie de ces derniers dans une spirale descendante.

Malgré leur économie diversifiée, les grands centres urbains ont, en fait, été touchés plus durement par la diminution de la stabilité de l'emploi dans le secteur de la fabrication que les régions non métropolitaines (graphique C)[6,7]. En 2008, le taux ajusté de maintien de l'effectif dans la fabrication était de 46 % dans les grands centres urbains, comparativement à 50 % dans les régions non métropolitaines. L'écart entre ces taux et les taux respectifs pour les secteurs autres que la fabrication est également plus important pour les grands centres urbains que pour les régions non métropolitaines. En outre, le taux de maintien de l'effectif dans la fabrication présente une tendance à la baisse dans les grands centres urbains depuis 2000, alors qu'il n'a commencé à reculer dans les régions non métropolitaines qu'en 2005.

La stabilité de l'emploi à court terme des personnes nouvellement occupées est plus faible dans la fabrication

Au Canada, la plupart des travailleurs doivent accumuler de 420 à 700 heures de travail assurables, selon le taux de chômage régional, pour avoir droit aux prestations d'assurance-emploi (Service Canada, 2009). Si la stabilité de l'emploi à court terme diminue rapidement, il se pourrait qu'un moins grand nombre de personnes puissent être admissibles à l'assurance-emploi. Afin d'examiner la stabilité de l'emploi à court terme dans le secteur de la fabrication, on a calculé les taux de maintien de l'effectif sur quatre mois pour les travailleurs ayant une ancienneté initiale de moins de deux mois. On a choisi l'intervalle de quatre mois parce qu'il correspond approximativement à 700 heures de travail chez une personne travaillant à temps plein. Les estimations du taux de maintien de l'effectif pour les groupes de travailleurs qui accèdent à un emploi sont idéales, mais en raison de problèmes de taille d'échantillon et de la nature imprécise de la variable de la durée d'occupation de l'emploi (voir *Taux de maintien de l'effectif*), on a choisi un intervalle initial de deux mois.

Graphique C La stabilité de l'emploi dans la fabrication et les autres secteurs est plus élevée à l'extérieur des grandes villes

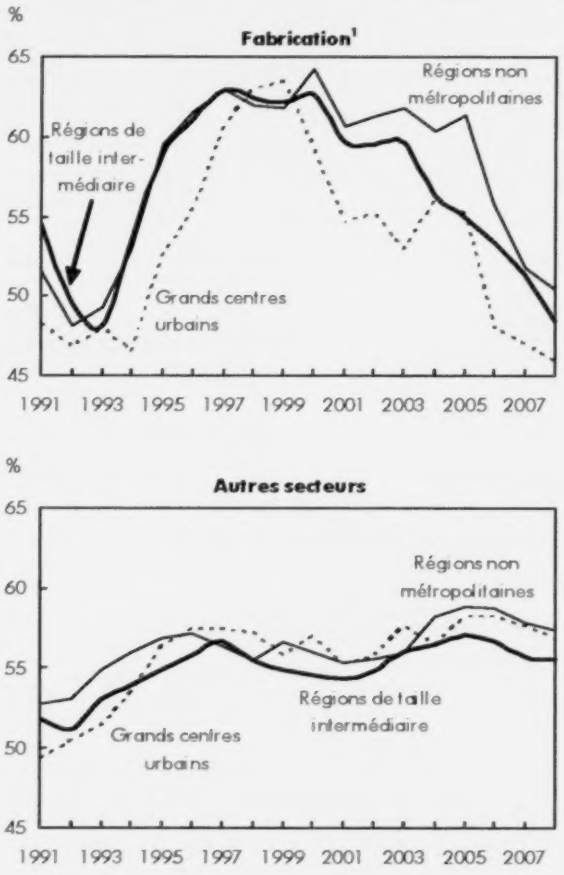

1. Ajusté en fonction de l'âge et du sexe.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Durée complète prévue du chômage

En se servant de la formule du taux de maintien de l'effectif (voir *Taux de maintien de l'effectif*, équation [1]), mais en observant plutôt un échantillon de chômeurs et en remplaçant la variable de la durée d'occupation de l'emploi par la durée de la période de chômage en cours, on peut calculer les taux de maintien du chômage ainsi que la durée complète prévue moyenne des périodes de chômage[9] :

Durée complète prévue moyenne du chômage

$$= 1 + R_{1,c} + R_{1,c}{}^{*}R_{2,c} + R_{1,c}{}^{*}R_{2,c}{}^{*}R_{3,c} + R_{1,c}{}^{*}R_{2,c}{}^{*}R_{3,c}{}^{*}R_{4,c} + \ldots$$

Cette formule relie la durée du chômage à la somme des probabilités conditionnelles de rester en chômage pour chaque période (Sider, 1985). Corak (1993) a utilisé une méthode similaire pour examiner la durée des périodes de chômage durant les récessions de 1981-1982 et de 1991-1992 au Canada et a montré, entre autres, que les fluctuations de la durée du chômage représentaient 65 % des fluctuations du taux de chômage. À l'exemple de Corak (1993), on a agrégé la variable de la durée du chômage en cours en intervalles progressivement plus grands (intervalles mensuels et trimestriels), à cause de problèmes de taille d'échantillon. Les intervalles trimestriels sont reconvertis en équivalents mensuels par élévation à la puissance 1/3, plus précisément :

$R_{1,c}$ = Nombre de personnes en chômage pendant 5 à 8 semaines dans l'enquête c / Nombre de personnes en chômage pendant 1 à 4 semaines dans l'enquête c-1

$R_{2,c}$ = Nombre de personnes en chômage pendant 9 à 12 semaines dans l'enquête c / Nombre de personnes en chômage pendant 5 à 8 semaines dans l'enquête c-1

$R_{3,c}$ = Nombre de personnes en chômage pendant 13 à 16 semaines dans l'enquête c / Nombre de personnes en chômage pendant 9 à 12 semaines dans l'enquête c-1

$R_{4,c} = R_{5,c} = R_{6,c}$ = (Nombre de personnes en chômage pendant 27 à 39 semaines dans l'enquête c / Nombre de personnes en chômage pendant 13 à 26 semaines dans l'enquête c-3)$^{1/3}$

$R_{7,c} = R_{8,c} = R_{9,c}$ = (Nombre de personnes en chômage pendant 40 à 52 semaines dans l'enquête c / Nombre de personnes en chômage pendant 27 à 39 semaines dans l'enquête c-3)$^{1/3}$.

La variable indiquant l'industrie pour le dernier emploi n'est disponible que pour les personnes qui étaient en chômage depuis moins d'un an. Par conséquent, ces estimations de la durée prévue des périodes de chômage complètes selon l'industrie seront plus faibles que celles qui pourraient être obtenues en tenant compte de l'échantillon complet de chômeurs. Pour corriger ce biais, on a calculé la durée prévue des périodes de chômage complètes pour chaque année pour toutes les personnes pour un échantillon restreint de travailleurs ayant une durée incomplète de chômage de 52 semaines ou moins et pour un plus grand échantillon de personnes ayant une durée incomplète de chômage de 98 semaines ou moins. On a ensuite utilisé la différence entre les deux estimations pour estimer le biais résultant de l'utilisation d'une période de 52 semaines ou moins seulement pour produire les estimations selon l'industrie. Par exemple, en 2008, la durée complète prévue non restreinte (98 semaines ou moins) de chômage était de 9,9 semaines, comparativement à 9,4 semaines pour l'échantillon restreint (52 semaines ou moins), ce qui représente un écart de 5,3 %. On a donc multiplié par 1,053 les estimations ayant trait au secteur de la fabrication et aux autres secteurs pour 2008.

Pour la plupart des années, la durée du chômage est plafonnée à 99 semaines dans l'EPA, de sorte qu'une restriction de 98 semaines ne peut pas être évitée. Cependant, une faible fraction seulement des périodes de chômage dure plus de 98 semaines[10].

Les estimations de la durée prévue du chômage sont calculées pour chaque mois, puis converties en moyennes annuelles.

La stabilité de l'emploi à court terme a augmenté considérablement dans le secteur de la fabrication et les autres secteurs à la fin des années 1990 (graphique D). En outre, les deux groupes ont affiché des trajectoires fort semblables. De 1980 à 1996, le taux moyen de maintien de l'effectif était de 36 % pour le secteur de la fabrication après ajustement de même que pour les autres secteurs. De 1997 à 2008, les taux moyens des deux groupes sont passés à 46 %. Bien que cette hausse ait eu lieu durant une période de croissance vigoureuse de l'emploi, il s'agissait également d'une période durant laquelle des changements législatifs ont été apportés au régime d'assurance-emploi (Lin, 1998)[8].

Depuis 2005, la stabilité de l'emploi à court terme a été plus faible dans la fabrication que dans les autres secteurs. En 2008, le taux ajusté de maintien de l'effectif à court terme dans la fabrication était de 45 %, comparativement à 47 % dans les autres secteurs.

Graphique D La stabilité initiale de l'emploi a crû au cours des dernières années

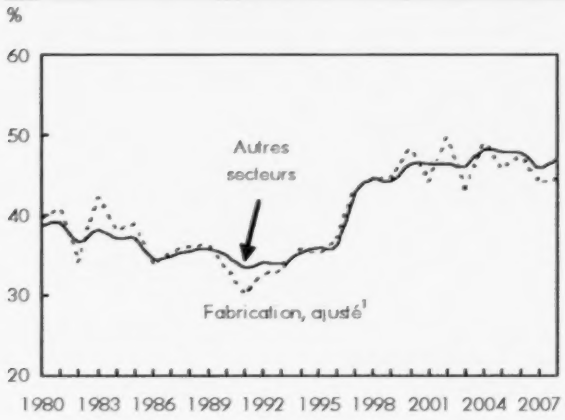

1. En fonction de l'âge et du sexe.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Cependant, cet écart est plus faible que celui observé pour la stabilité globale de l'emploi. De plus, le taux de maintien de l'effectif à court terme dans la fabrication représente une baisse de 9 % par rapport au sommet de 2004.

Les anciens travailleurs de la fabrication ont tendance à demeurer chômeurs plus longtemps que ceux des autres secteurs

En 2008, la durée prévue moyenne d'une nouvelle période de chômage chez les travailleurs du secteur de la fabrication (11,8 semaines) était, de manière significative, plus élevée que chez les travailleurs des autres secteurs (9,7 semaines) [voir *Durée complète prévue du chômage*][11]. Même après la prise en compte des différences selon l'âge et le sexe entre les deux groupes, un écart persistait. La durée prévue moyenne ajustée d'une nouvelle période de chômage était de 10,9 semaines dans la fabrication, comparativement à 9,7 semaines dans les autres secteurs (tableau 3).

En termes absolus, la durée prévue d'une nouvelle période de chômage dans le secteur de la fabrication en 2008 était plus faible que durant les années 1980 et les années 1990 (graphique E). Ces différences peuvent être expliquées en grande partie par la tendance à la baisse du taux global de chômage au Canada. Depuis le milieu des années 1990 jusqu'au ralentissement économique récent, l'économie canadienne était surtout caractérisée par une forte croissance de l'activité économique et de l'emploi, accompagnée de pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs. Par conséquent, de 2006 à 2008, le taux national de chômage fluctuait autour de ses niveaux les plus faibles depuis 1976.

Bien que les durées prévues du chômage pour la fabrication et les autres secteurs ne soient pas particulièrement longues si l'on s'en tient aux normes historiques, l'écart entre ces deux groupes n'a jamais été aussi important que ces dernières années. Depuis 1977, les années pour lesquelles ont été enregistrés les écarts les plus importants entre les durées prévues du chômage dans la fabrication et les autres secteurs ont été celles de 2006 à 2008, le chômage dans la fabrication ayant été de 12 % à 17 % plus long. Comparativement aux

Tableau 3 Durée complète prévue du chômage (semaines)

	1982	1992	2000	2004	2008
			%		
Ensemble de l'économie (périodes de 98 semaines ou moins)	**18,2**	**18,8**	**12,4**	**11,0**	**10,5**
Fabrication, avant ajustement	15,5	16,9	11,3	10,7	11,8
Fabrication, ajusté en fonction de l'âge et du sexe	15,6	16,2	10,8	10,7	10,9
Fabrication, ajusté en fonction de la scolarité et du sexe	..	16,7	11,4	11,1	11,9
Fabrication, mises à pied seulement, ajusté en fonction de l'âge et du sexe	15,3	16,5	11,7	11,3	12,0
Autres secteurs	16,0	15,5	10,9	10,2	9,7
Autres secteurs, mises à pied seulement	16,3	16,0	11,3	10,8	10,4

Note : Les différences entre le secteur de la fabrication (avant ajustement) et les autres secteurs sont significatives au niveau de 5 % ou mieux.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Graphique E Baisse prolongée de la durée du chômage, mais écart croissant entre la fabrication et les autres secteurs

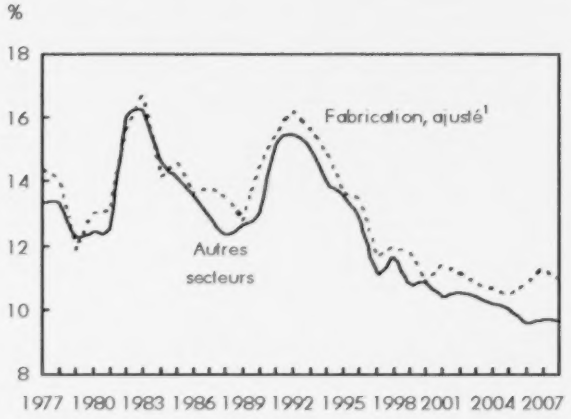

1. En fonction de l'âge et du sexe.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

périodes antérieures de ralentissement économique, en 1992, l'écart n'était que de 4 % et, en 1982, les périodes prévues de chômage des anciens travailleurs de la fabrication étaient 3 % plus courtes que pour les autres travailleurs. Donc, globalement, les données indiquent que, même si la situation du marché du travail pour les chômeurs est généralement meilleure que durant les périodes de repli antérieures, les difficultés relatives se sont accrues pour les travailleurs de la fabrication en chômage.

La scolarité n'explique pas les plus longues périodes de chômage dans la fabrication

Le niveau de scolarité peut avoir une incidence sur la durée de la période de chômage d'une personne[12]. Bien que l'écart ait diminué ces dernières années, les chômeurs dont le dernier emploi était dans le secteur de la fabrication sont, en moyenne, moins susceptibles de posséder un grade universitaire et plus susceptibles de détenir au plus un diplôme d'études secondaires[13]. Afin de confirmer que l'écart entre le secteur de la fabrication et les autres secteurs n'est pas simplement attribuable à des différences liées au niveau de scolarité, on a ajusté la durée du chômage dans le secteur de la fabrication en fonction du sexe et du niveau de scolarité (graphique F)[14]. Fait intéressant, l'écart entre les durées prévues du chômage dans la fabrication et les autres secteurs s'accroît après la prise en compte du niveau de scolarité. En 2008, la durée prévue ajustée était de 11,9 semaines dans la fabrication, comparativement à 9,7 semaines dans les autres secteurs, ce qui représente un écart de 23 %. En outre, cet écart plus important par rapport aux autres secteurs après la prise en compte du niveau de scolarité s'observe pour cha-

Sources des données et définitions

La présente étude se fonde sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA) du Canada, qui est réalisée mensuellement auprès d'environ 54 000 ménages et dont l'objectif est de fournir des renseignements à jour sur le marché du travail, y compris des estimations relatives à l'emploi et au chômage selon des caractéristiques personnelles. Elle porte sur la population civile de 15 ans ou plus ne résidant pas dans des établissements institutionnels. L'EPA fournit une mesure de l'emploi selon le nombre de travailleurs, qui peut différer du nombre réel d'emplois, puisque certains travailleurs occupent plusieurs emplois. L'EPA est principalement une enquête transversale, mais elle contient, dans le cas des personnes occupées, des renseignements sur la durée d'occupation de l'emploi principal et, dans celui des personnes en chômage, des renseignements sur la durée de la période de chômage en cours et sur l'industrie pour le dernier emploi occupé, ce qui permet de faire des inférences sur la dynamique de l'emploi et du chômage. Dans l'EPA, les données sur la durée d'occupation de l'emploi sont disponibles pour tous les employés et sont exprimées en mois. En ce qui concerne la durée du chômage, les données sont disponibles pour toutes les personnes occupées antérieurement qui sont en chômage au moment de l'enquête. L'information n'est pas fournie pour les personnes ne faisant pas partie de la population active ni pour celles qui y entrent.

Tout au long de l'article, le secteur de la fabrication est comparé au reste de l'économie et correspond aux industries 31 à 33 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les travailleurs autonomes sont exclus.

La plupart des statistiques sur le secteur de la fabrication ont été ajustées pour tenir compte de l'âge et du sexe, surtout pour prendre en considération la sous-représentation des femmes dans ce secteur. Pour cela, on a ajusté les facteurs de pondération des personnes appartenant à ce secteur de façon à ce que la structure selon l'âge et le sexe des travailleurs de la fabrication soit la même que celle des travailleurs œuvrant dans les autres secteurs. On a utilisé cinq groupes d'âge (15 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans, 45 à 54 ans, et 55 ans ou plus) pour calculer des facteurs d'ajustement distincts pour les hommes et pour les femmes.

Graphique F La scolarité n'explique pas les durées différentes du chômage dans la fabrication et les autres secteurs

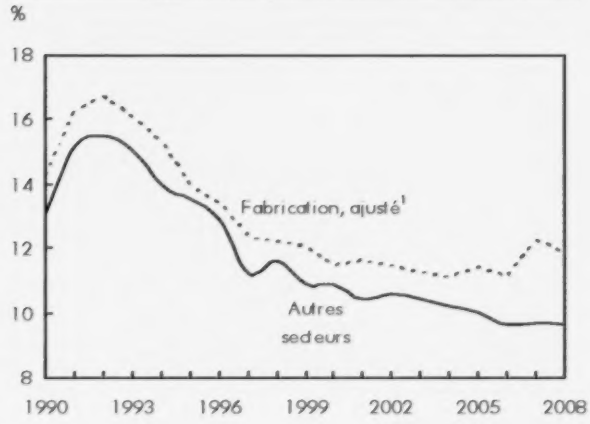

1. En fonction de l'âge et du sexe.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Graphique G Écart croissant entre les durées prévues du chômage des travailleurs mis à pied dans la fabrication et les autres secteurs

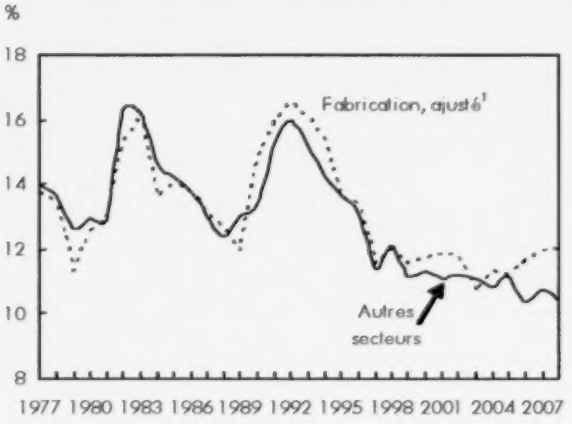

1. Échantillon limité aux personnes mises à pied, ajusté en fonction de l'âge et du sexe.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

que année depuis 1991. Ces résultats donnent à penser que le niveau de scolarité n'est pas un facteur qui explique les périodes plus longues de chômage chez les anciens travailleurs de la fabrication[15].

Les travailleurs du secteur de la fabrication mis à pied connaissent des périodes de chômage plus longues

Les travailleurs peuvent se retrouver au chômage parce qu'ils ont été mis à pied ou qu'ils ont quitté volontairement leur emploi. Étant donné l'accroissement du nombre de mises à pied dans la fabrication ces dernières années, il est intéressant de comparer la durée du chômage chez les travailleurs mis à pied du secteur de la fabrication avec celle de leurs homologues des autres secteurs. On constate que l'écart entre les travailleurs de la fabrication et des autres secteurs persiste même si l'échantillon est limité aux personnes mises à pied. En 2008, les périodes de chômage dans la fabrication étaient 15 % plus longues, en moyenne, que dans les autres secteurs, cet écart étant le plus important au cours de la période de 32 ans sur laquelle porte la présente étude (graphique G). Les profils de durée pour les travailleurs mis à pied sont fort semblables à ceux observés pour l'ensemble des chômeurs, ce qui donne à penser que l'accroissement de la durée du chômage chez les travailleurs de la fabrication n'est pas dicté par les départs volontaires.

Sommaire

Dans la présente étude, on a appliqué les méthodes d'analyse de cohortes synthétiques aux données de l'Enquête sur la population active (EPA) afin de décrire l'évolution de la stabilité de l'emploi et la durée prévue des périodes de chômage dans le secteur de la fabrication au Canada. L'étude a été motivée par la baisse de l'emploi observée dans ce secteur ces dernières années.

En 2008, la stabilité de l'emploi dans la fabrication a atteint son deuxième niveau le plus faible en 29 ans. En outre, la différence entre les taux de maintien de l'effectif dans la fabrication et les autres secteurs n'a jamais été aussi importante. La stabilité de l'emploi a diminué indépendamment de l'ancienneté des travailleurs, mais ceux ayant une ancienneté intermédiaire étaient les plus touchés. Selon une étude antérieure, les

pertes salariales sont importantes chez les travailleurs possédant une grande ancienneté qui perdent leur emploi (Morissette et coll., 2007). De plus, leur situation est souvent précaire, car ils sont trop jeunes pour prendre leur retraite, possèdent des compétences propres à l'entreprise qui ne sont pas nécessairement transférables à d'autres industries, et sont encore susceptibles d'avoir des enfants à charge.

La diminution de la stabilité de l'emploi des travailleurs de la fabrication dans les grands centres urbains a été plus importante que celle de leurs homologues dans les régions non métropolitaines, et la différence par rapport aux travailleurs des autres secteurs est également plus importante dans les grands centres urbains.

Bien que la durée prévue du chômage demeure inférieure aux niveaux observés au cours des récessions antérieures, la différence de durée entre les anciens travailleurs de la fabrication et ceux des autres secteurs n'a jamais été aussi grande qu'en 2007 et 2008. L'accroissement de la durée prévue des nouvelles périodes de chômage dans la fabrication et l'écart par rapport aux autres secteurs persistent après la prise en compte du niveau de scolarité ou si l'on examine uniquement un échantillon de travailleurs mis à pied.

L'analyse fournit des preuves que les pertes récentes d'emplois dans la fabrication ont été accompagnées d'une baisse significative de la stabilité de l'emploi et d'un allongement des périodes de chômage. Non seulement les emplois dans la fabrication ont tendance à durer moins longtemps, mais les périodes de chômage auxquelles ils sont associés ont tendance à être plus longues. Ces tendances correspondent aux variations en fonction du cycle économique observées pour les replis antérieurs. Aujourd'hui, la différence est que l'écart quant à la stabilité de l'emploi entre la fabrication et les autres secteurs devient plus prononcé. Une évaluation complète des expériences d'adaptation résultantes de ces deux groupes nécessiterait des données longitudinales.

Perspective

Notes

1. Ces chiffres proviennent de l'Enquête sur la population active (Bernard, 2009). Les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) révèlent une diminution comparable de l'emploi, mais sur une plus longue période. Voir Kowaluk et Larmour (2009) pour une analyse détaillée du secteur de la fabrication fondée sur les données de l'EERH et d'autres enquêtes auprès des entreprises.
2. Au Canada, les régimes de retraite à prestations déterminées d'un seul employeur demeurent les plus fréquents chez les travailleurs adhérant à un régime, ce qui complique le transfert des prestations quand ils changent d'emploi (Gougeon, 2009).
3. Voir Heisz (2002) pour une analyse à l'échelle de l'ensemble de l'économie des taux de maintien de l'effectif sur un an au Canada. Les tendances globales des taux de maintien de l'effectif sur un an et sur quatre ans sont généralement semblables, bien que les taux sur quatre ans soient plus variables.
4. L'écart entre le taux de maintien de l'effectif non ajusté dans le secteur de la fabrication et le taux de maintien de l'effectif dans les autres secteurs en 2008 est significatif au niveau de 5 %. Tout au long du présent article, les tests d'hypothèse ont été effectués en se servant de la méthode d'estimation jackknife de la variance (voir Statistique Canada, 2008, pour plus de précisions). Les tests n'ont été effectués que sur des taux non ajustés.
5. Voir Bernard, 2009, pour d'autres renseignements sur les caractéristiques des emplois dans le secteur de la fabrication.
6. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est une région urbaine comptant au moins 100 000 habitants.
7. La RMR est une variable de l'EPA depuis 1987. Par conséquent, les taux de maintien de l'effectif sur quatre ans pour les grands centres urbains et les régions non métropolitaines ne peuvent être calculés qu'à partir de 1991.
8. Étant donné la nature des calculs des taux de maintien de l'effectif, les efforts en vue d'isoler les effets particuliers des changements législatifs concernant l'assurance-emploi dépassaient le contexte de la présente étude.
9. Une autre mesure est la durée moyenne des périodes de chômage en cours, correspondant à la variable de durée moyenne de l'EPA. Elle permet de mesurer la période durant laquelle les personnes ont été en chômage jusqu'à un point particulier de l'enquête. Voir Tal (2009) pour une analyse de la durée du chômage en utilisant cette mesure. Voir Corak et Heisz (1995) pour un examen d'autres mesures de la durée du chômage.
10. Voir Dubé (2004) ainsi que Dubé et Dionne (2005) pour une analyse particulière des longues périodes de chômage.

11. L'écart entre le secteur de la fabrication et les autres secteurs est significatif au niveau de 5 %.

12. En analysant les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), Dubé et Dionne (2005) ont constaté que posséder un diplôme universitaire est associé à de plus grandes chances de trouver du travail. Toujours en s'appuyant sur l'EDTR, Galarneau et Stratychuk (2001) ont constaté que le fait de ne pas avoir de diplôme d'études secondaires est associé à de moins grandes chances de trouver du travail, mais que l'association n'est pas statistiquement significative.

13. En moyenne, de 1990 à 2008, 9 % des chômeurs dont le dernier emploi était dans la fabrication possédaient un grade universitaire et 57 % détenaient au plus un diplôme d'études secondaires. En comparaison, 13 % des chômeurs dont le dernier emploi était dans un secteur autre que la fabrication avaient un grade universitaire et 51 % possédaient au plus un diplôme d'études secondaires (Statistique Canada, 2008).

14. L'ajustement selon le groupe d'âge a été abandonné parce que l'ajustement selon l'âge, le sexe et le niveau de scolarité comprendrait des calculs portant sur des fréquences par cellule très faibles, ce qui produirait des ajustements très imprécis de la pondération. L'ajustement selon l'âge a été abandonné en faveur de celui selon le sexe, parce que l'âge moyen des travailleurs de la fabrication et de leurs homologues des autres secteurs est semblable, tandis que les femmes sont manifestement sous-représentées dans la fabrication. Il convient de souligner que la définition de la variable du niveau de scolarité dans l'EPA a été modifiée en 1990, si bien que les estimations pour les années antérieures et postérieures à 1990 sont incohérentes. Par conséquent, les données sur la durée prévue ajustée ne sont présentées que pour la période allant de 1990 à 2008.

15. Une analyse multivariée fondée sur des microdonnées longitudinales serait nécessaire afin d'évaluer entièrement l'effet du niveau de scolarité sur la différence entre les durées du chômage du secteur de la fabrication et des autres secteurs.

■ Documents consultés

BERNARD, André. 2009. « Tendances de l'emploi manufacturier », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 10, n° 2, février, n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 14, http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2009102/pdf/10788-fra.pdf (consulté le 28 octobre 2009).

CORAK, Miles, et Andrew HEISZ. 1995. *Guide de l'utilisateur : la durée du chômage*, n° 11F0019MPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 13 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 84, http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m1995084-fra.pdf (consulté le 28 octobre 2009).

CORAK, Miles. 1993. *La durée du chômage en période de prospérité et de récession*, n° 11F0019F au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 40 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 56.

DUBÉ, Vincent, et Claude DIONNE. 2005. « Toujours à la recherche d'un emploi », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 6, n° 5, mai, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 10 à 15, http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/10505/7932-fra.pdf (consulté le 28 octobre 2009).

DUBÉ, Vincent. 2004. « Les mal-aimés du marché du travail », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, n° 4, avril, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 11, http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/10404/6844-fra.pdf (consulté le 28 octobre 2009).

GALARNEAU, Diane, et Lori M. STRATYCHUK. 2001. « Après la mise à pied », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 13, n° 4, hiver, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 21 à 32, http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/5960-fra.pdf (consulté le 28 octobre 2009).

GOUGEON, Philippe. 2009. « Les pensions en transition », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 10, n° 5, mai, n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, p. 17 à 25, http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2009105/pdf/10866-fra.pdf (consulté le 28 octobre 2009).

GRAY, David, et Ross FINNIE. 2009. *Displacement of Older Workers: Re-employment, Hastened Retirement, Disability, or Other Destinations?*, Réseau canadien de chercheurs dans le domaine du marché du travail et des compétences (RCCMTC), document de travail n° 15, Ottawa, 91 p., résumé en français, http://www.clsrn.econ.ubc.ca/workingpapers/CLSRN%20Working%20Paper%20no.%2015%20-%20Gray%20and%20Finnie.pdf (consulté le 28 octobre 2009).

HEISZ, Andrew. 2002. *Évolution de la stabilité d'emploi au Canada : tendances et comparaisons avec les résultats américains*, n° 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada,

Ottawa, 50 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », nº 162, http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2002162-fra.pdf (consulté le 28 octobre 2009).

HEISZ, Andrew, et Sylvain CÔTÉ. 1999. *Les emplois sont-ils moins stables dans le secteur tertiaire?*, nº 63F0002XPB au catalogue de Statistique Canada, Division des services, Ottawa, 22 p., « Série d'études analytiques », nº 22, http://www.statcan.gc.ca/pub/63f0002x/63f0002x1999022-fra.pdf (consulté le 28 octobre 2009).

HEISZ, Andrew. 1996. *Évolution de la durée et de la stabilité de l'emploi au Canada*, nº 11F0019MPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 26 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », nº 95, http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m1996095-fra.pdf (consulté le 29 octobre 2009).

KOWALUK, Russell, et Rob LARMOUR. 2009. *Fabrication : bilan de l'année 2008*, nº 11-621-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 27 p., « Analyse en bref », nº 77, http://www.statcan.gc.ca/pub/11-621-m/11-621-m2009077-fra.pdf (consulté le 29 octobre 2009).

LIN, Zhengxi. 1998. « Évolution de l'assurance-emploi au Canada », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 10, nº 2, été, nº 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, p. 45 à 51, http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/3828-fra.pdf (consulté le 29 octobre 2009).

MORISSETTE, René, Xuelin ZHANG et Marc FRENETTE. 2007. *Les pertes de gains des travailleurs déplacés : données canadiennes extraites d'une importante base de données sur les fermetures d'entreprises et les licenciements collectifs*, nº 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 42 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », nº 291, http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2007291-fra.pdf (consulté le 29 octobre 2009).

MORISSETTE, René. 2004. *Les taux de mises à pied permanentes ont-ils augmenté au Canada?*, nº 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 57 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », nº 218, http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2004218-fra.pdf (consulté le 29 octobre 2009).

NEUMARK, David, Daniel POLSKY et Daniel HANSEN. 1999. « Has job stability declined yet? New evidence for the 1990s », *Journal of Labor Economics*, vol. 17, nº 4, octobre, p. s29 à s64.

SERVICE CANADA. 2009. *Assurance-emploi (a.-e.) et prestations régulières : pour en apprendre davantage sur l'assurance-emploi (a.-e.)*, http://www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/genres/ordinaire.shtml (consulté le 11 novembre 2009).

SIDER, Hal. 1985. « Unemployment duration and incidence: 1968-82 », *The American Economic Review*, vol. 75, nº 3, juin, p. 461 à 472.

STATISTIQUE CANADA. 2008. *Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada*, nº 71-526-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 124 p., http://www.statcan.gc.ca/pub/71-526-x/71-526-x2007001-fra.pdf (consulté le 11 novembre 2009).

SWINNERTON, Kenneth A., et Howard WIAL. 1996. « Is job stability declining in the U.S. economy? Reply to Diebold, Neumark, and Polsky », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 49, nº 2, p. 352 à 355.

TAL, Benjamin. 2009. *Canadian Unemployment: The Long and Short of It*, Consumer Watch Canada, 19 août, CIBC World Markets Inc, 4 p., http://research.cibcwm.com/economic_public/download/cwcda-090819.pdf (consulté le 11 novembre 2009).